



Homosexuels : égaux. Vraiment ?

Marc Vandermeir

Cahiers > Un homo, comme ils disent

Le 30 mai 2013 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

« Tous les hommes sont égaux en droits », proclame la Déclaration des Droits de l'homme, de l'Organisation des Nations unies (ONU). Et la Constitution de beaucoup d'états démocratiques déclare souvent, dans ses toutes premières lignes : « Tous les citoyens naissent égaux et libres ». C'est un beau principe. Mais on sait que dans la réalité, c'est loin d'être vrai. Ainsi, un enfant qui naît dans un pays très pauvre, dans un pays en guerre, dans une dictature n'a pas au départ les mêmes chances que celui qui naît dans un pays développé et démocratique. Naître quelque part, ça change bien des choses face à l'avenir possible. C'est encore plus vrai si on est homosexuel ou LGBT.

Quand on naît, lesbienne, homosexuel (ou « gay »), bisexuel ou transgenres LGBT, l'endroit où l'on naît déterminera encore plus la vie à laquelle on pourra prétendre. Si on a la malchance de naître dans un pays d'Afrique comme l'Ouganda, on risque la peine de mort ou la prison à vie. Et même si on naît dans un pays comme la Belgique, où les droits des homosexuels sont reconnus, on subira souvent des discriminations.

Pourtant, on ne choisit pas de naître LGBT. La science l'a prouvé : on ne devient pas LGBT au cours de sa croissance. On naît LGBT. Et l'homosexualité existe depuis toujours. Dans la Grèce antique, une civilisation et une culture très développée, on ne faisait aucune absolument différence entre hétérosexuels et LGBT. Pourtant, bien des pays - et certaines religions - considèrent encore que l'homosexualité est une maladie mentale, une déviance ou une perversion...

Surtout en Occident

En France, on a beaucoup parlé en 2013 du « mariage pour tous » et de la « manifestation pour tous ». Après des mois de débats agités, le gouvernement français a voté le droit au mariage homosexuel, dit « mariage pour tous ». Les « manifestations pour tous », elles, rassemblaient (et rassemblent encore parfois) ceux qui sont contre ce mariage pour tous. Souvent des intégristes catholiques ou des sympathisants de l'extrême-droite.

Le mariage pour tous était une promesse de campagne de François Hollande, élu président en 2012. Mais François Hollande avait aussi promis que la loi donnerait aux couples homosexuels le droit d'adopter ou d'avoir des enfants par fécondation artificielle ou en faisant appel à une mère porteuse. Mais la loi ne va pas jusque là.

En Europe

C'est surtout dans les pays occidentaux (en Europe, mais aussi en Amérique latine et, en Afrique, uniquement l'Afrique du Sud) que le droit au mariage est reconnu pour les couples

homosexuels. En Europe, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal et la Suède prévoient le droit au mariage homosexuel. Mais il y a des différences, entre pays, sur le droit à l'adoption : la Belgique reconnaît ce droit, mais pas la France.

Dans trois pays (la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Mexique), le mariage homosexuel n'est reconnu que sur une partie du territoire.

Certains pays ont adopté des lois qui interdisent en principe les discriminations mais ne prévoient pas vraiment le mariage,. Plusieurs pays aussi autorisent une « union civile » qui n'est pas vraiment un mariage.

En Asie

On parle aussi très peu de l'Asie, à propos des LGBT. Pour plusieurs raisons. L'Asie est tellement immense que les lois peuvent être très différentes, d'un pays à l'autre : cela va de l'interdiction totale au mariage autorisé. De plus, même dans des parties comme l'Asie du Sud Est, notamment, ces différences jouent aussi. Dans un pays comme le Vietnam, le mariage entre deux personnes du même sexe est autorisé. Juste à côté, au Cambodge, le mariage n'est pas reconnu, mais la vie en couple homosexuel est tout à fait reconnue... Alors qu'en Birmanie, les homosexuels risquent en principe la prison à vie. Mais, tout récemment, dans ce pays, un mariage homosexuel a été célébré en religion bouddhiste. Il y a donc une évolution et cela pourrait amener à changer la loi. L'homosexualité est aussi légale en Chine, en Thaïlande. Mais cela ne veut pas dire que les homosexuels ont le droit de se marier ou de s'unir civilement.

L'homosexualité est reconnue en Jordanie. C'est une exception dans le monde arabe. Enfin, les transgenres et transsexuelles, peuvent se faire enregistrer légalement dans certains Etats. Alors que c'est tout à fait interdit, ou permis à certaines conditions : par exemple, une opération chirurgicale ou une autorisation judiciaire.

Des droits tout récents

Quand on parle de textes qui garantissent les droits des LGBT, on pense souvent à la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Mais en fait, celle-ci ne parle pas des LGBT. Car la Déclaration universelle des Droits de l'homme a été votée en 1948. Et à cette époque, on ne parlait pas des LGBT. Mais les mots et expressions utilisés permettent d'interpréter que les droits cités pour tous valent aussi pour les LGBT.

En fait, les textes réglementaires internationaux qui reconnaissent les droits des LGBT sont assez récents. Ils ont été adoptés surtout grâce aux pays occidentaux.

C'est seulement en 1990 qu'un premier progrès décisif a été fait. Cette année-là, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a retiré l'homosexualité de sa liste des... maladies mentales ! Alors que la science avait pourtant depuis déjà longtemps prouvé qu'elle ne l'était pas.

Puis, de 2006 à 2011, il y a eu différentes déclarations d'organisations internationales et différents appels et actions. Et le Conseil des Droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution qui proclame les droits des LGBT.

Le document qui reprend cette résolution est très clair dès son introduction : « La question d'accorder aux lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) les mêmes droits que ceux dont tous les autres jouissent n'est ni radicale ni compliquée ». « Elle repose sur deux principes fondamentaux qui sous-tendent le droit international des Droits de l'homme :

l'égalité et la non-discrimination. » Ce document renvoie aussi à la Déclaration universelle des Droits de l'homme. Ses premiers mots sont sans équivoque : 'Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »
